

EPCS Campus Condorcet

**Motion adoptée par le Conseil d'administration n°22 du
28 juin 2016**

Réuni au siège de l'EPCS, 20 av. George Sand, Saint-Denis La Plaine, à 9h30

Membres du conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés : 27

Motion adoptée par le Conseil par 24 voix pour et une abstention :

Le Conseil d'Administration adopte la motion suivante :

Considérant l'enjeu que représente la pérennisation de l'établissement public Campus Condorcet, tant pour la bonne réalisation des opérations immobilières que pour la coopération scientifique ; considérant également la nécessité d'apporter des réponses aux personnels quant à leur avenir,

Le Conseil d'Administration demande que l'Etat mette en œuvre sans délai la procédure législative de définition des statuts de l'établissement public qui doit prendre le relai de l'établissement actuel. Il charge le Président de l'EPCS d'effectuer toutes démarches utiles en ce sens.

Certifié conforme aux délibération du Conseil

Le Président du conseil d'administration

JEAN –MARC BONNISSEAU